

CALENDRIER DES DELIBERATIONS 2022

TYPE DE COLLECTIVITÉS	OBJET DE LA DELIBERATION	DATE DE LA PRISE D'EFFET	ECHEANCES DE L'ANNEE COURANTE POUR PRENDRE LA DELIBERATION	CADRE LEGAL ET OBSERVATIONS
TOUTES COLLECTIVITES : 1. COMMUNES (y compris les nouvelles) 2. EPCI 3. DEPARTEMENTS	Voter des taux d'imposition des taxes locales (1)	DES L'ANNEE COURANTE	Avant le 15 avril	📖 Article L1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Article 1639-A du CGI Les délibérations de suppression d'exonérations ne valent que pour l'avenir. Les droits acquis ne sont pas remis en cause. 📖 Code des relations entre le public et l'administration (Titre II)
	Instituer ou supprimer exonération et/ou abattement	1 ^{er} JANVIER DE L'ANNEE SUIVANTE	Avant le 01 octobre	
EPCI ou COMMUNE	Fixer des tarifs de la taxe de séjour	1 ^{er} JANVIER DE L'ANNEE SUIVANTE	Avant le 01 juillet	📖 Loi de finances 2021 article 123
	Voter un taux de CFE mis en réserve	DES L'ANNEE COURANTE	Avant le 15 avril	📖 Article 1636B décies du CGI Point IV. 📖 Article 1530 bis du CGI
	Voter un produit GEMAPI pour l'année courante	DES L'ANNEE COURANTE	Avant le 15 avril	
	Fixer le coefficient multiplicateur TASCOM	1 ^{er} JANVIER DE L'ANNEE SUIVANTE	Avant le 01 octobre	📖 Loi n°2009-1673 du 30/12/2009 de Finances pour 2010
	Fixer les exonérations, le plafonnement et le zonage pour la TEOM	DES L'ANNEE COURANTE	Avant le 15 octobre	📖 article 1636 B undecies, article 1521 et 1522 Bis du CGI
	Instituer de la taxe sur les eaux minérales (2)	1 ^{er} JANVIER DE L'ANNEE SUIVANTE	Avant le 01 octobre	📖 Article 62 de la Loi 2018-1317 du 28/12/2018 de Finances pour 2019 . Délibération annuelle à compter de 2019
COMMUNE				